

PREFECTURE DE LA GIRONDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*(Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux
installations classées pour la protection de l'environnement, et
notamment ses articles L 512-2 et R 512-14 à R 512-18)*

CESTAS

Par arrêté préfectoral en date du 12 mai 2010, une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Responsable Département Ouate de Cellulose de la Société SOPREMA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de fabrication d'isolant naturel : la ouate de cellulose – Zone Industrielle Auguste III, 4 Chemin des Arrestieux à Cestas.

Pendant la durée de l'enquête qui durera un mois, du 14 juin au 15 juillet 2010 inclus, le dossier, comprenant une étude d'impact, sera déposé à la Mairie de Cestas où les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Madame Ingrid BUDA désignée en qualité de commissaire enquêteur, sera présente à la Mairie de CESTAS les :

Lundi 14 juin 2010 de 9 heures à 12 heures

Samedi 26 juin 2010 de 9 heures à 12 heures

Mercredi 30 juin 2010 de 14 heures à 17 heures

Vendredi 09 juillet de 9 heures à 12 heures

Jedi 15 juillet 2010 de 14 heures à 17 heures